

N° 2026_048

FINANCES – Décision Modificative n°1 – Budget pôle santé

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 11 mai 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSON, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST, Christine ADRIAN, Christophe DEWAELE, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Bruno GUITTARD, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 24

Votants : 27

Excusés :

Joël GIRARD, Jean-Luc FOURNIER, Éric DODET

Pouvoirs :

Joël GIRARD.....Valérie LABOUACHRA
Jean-Luc FOURNIER.....Dominique RENAULT
Éric DODET.....Jean-Marc MASSÉ

Suppléants présents : David GRENET et Karin LAINE

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026_025 du 3 mars 2026 adoptant le budget primitif du pôle santé pour l'exercice 2026 ;

Monsieur Lebrun informe les membres du Conseil Municipal que le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Sens	Section	Chapitre	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Montants proposés TTC
Dépenses	Investissement	041	Opérations patrimoniales	2313	Constructions (en cours)	35 000,00 €
					Total dépenses	35 000,00 €
Recettes	Investissement	041	Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	35 000,00 €
					Total recettes	35 000,00 €
<u>Total des crédits supplémentaires - Section d'investissement</u>						35 000,00 €

Les montants sont exprimés en € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget pôle santé ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à cette décision modificative.

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 11 mai 2026,

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance :

Valérie LABOUACHRA